

Qu'est-ce que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ?

Le **DICRIM** est un document qui permet de rendre le **citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé** et de **ce qu'il doit faire en situation de crise**.

Informé sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages, il sera ainsi moins vulnérable.

Pourquoi un tel document ? Selon l'article L125-2 du Code de l'Environnement, « Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent »

Toutefois, vous êtes acteur de votre sécurité et de celle de la population de Lussant. Car en matière de sécurité civile, la loi précise bien que « **Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile** ».

DES RISQUES MAJEURS.

Le risque majeur concerne donc un **événement inhabituel**, dont la **fréquence**, la **probabilité d'apparition** sont faibles, mais dont la **gravité** et les **effets** peuvent être très forts, nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut-être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances, sont regroupés en 3 grandes familles :

- **les risques naturels**: inondation, mouvement des terrains, séisme, tempête, feux de forêts, canicule.
- **les risques technologiques**: ils regroupent les risques industriels, nucléaires, biologiques.
- **les risques de transport de matières dangereuses** (risques technologiques).

Cas particulier car les enjeux varient en fonction de l'endroit où se situe l'accident.

La commune de Lussant est concernée par **trois risques majeurs identifiés** :

- **les risques naturels et climatiques** : inondation, canicule, grand froid, tempête et séisme ;
- **les risques de transports de matières dangereuses**
- **les risques industriels.**

L'organisation des secours.

Le Maire,

- prend en charge les mesures de prévention ;
- alerte et informe la population ;
- met en œuvre les secours et coordonne les actions des différents services d'intervention de secours ;
- met en œuvre un plan d'organisation portant l'appellation de: **Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)**.

Elaboré par la municipalité, ce plan recense les **moyens et l'organisation mis en œuvre au niveau communal** pour permettre au Maire de répondre au mieux à tout événement majeur.

Pour cela, il prévoit l'organisation interne à la commune au sein du **Poste de Commandement Communal**, recense tous les moyens dont dispose la commune», et met en œuvre une **coordination avec les services de l'Etat (Préfet)**, lorsque les moyens communaux sont insuffisants ou non adaptés, en raison de la gravité ou de l'étendue de la situation.

Alerte à la population.

Elle est émise par les moyens suivants :

Alerte par Haut-Parleur :

En fonction des événements, des véhicules équipés de haut-parleurs peuvent vous diffuser des consignes spécifiques.

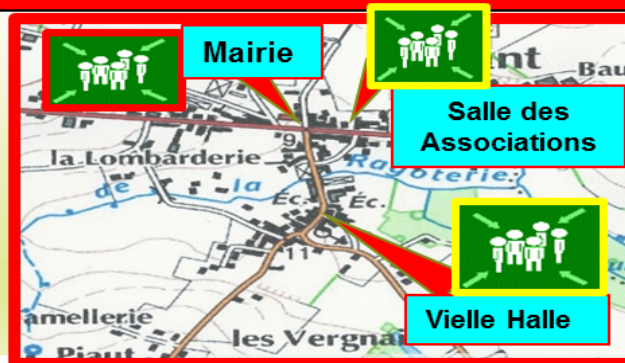
Alerte par porte à porte.

Alerte par le biais des médias :

- France Inter (FM 99,40 Mhz)
- France Bleu La Rochelle (FM 98,2 Mhz)
- Demoiselle FM (FM 97,8 Mhz).

La Fin de l'Alerte sera diffusée par des moyens similaires.

Lieux de rassemblement de la population.



Commune de

LUSSANT

Mairie de Lussant

05.46.83.42.52



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M.)

Le mot du Maire

La fréquence accrue de fortes intempéries et des dégâts qu'elles entraînent, la probabilité non encore évaluée d'événements de nature imprévisible pouvant avoir de graves conséquences sur la population, a déclenché en 2010 et 2011 la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) au niveau de la commune de Lussant.

Il assure l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Le PCS est actuellement opérationnel, avec comme acteurs principaux les membres du conseil municipal, les équipes communales administratives et techniques, aidés de bénévoles disposant d'aptitudes ou de moyens suffisants pour subvenir aux besoins d'éventuels sinistrés.

Il fait l'objet d'un gros dossier consultable en mairie.

Mais quels sont les risques auxquels la commune de Lussant pourrait-elle être exposée ?

Cette plaquette sur le DICRIM, complément incontournable du PCS, vous renseignera.

Conservez la chez vous, car à un moment ou à un autre, nous pouvons tous être concernés, soit en tant que victime d'un sinistre, soit en tant qu'acteur impliqué dans une action de solidarité, Si une des priorités majeures pour l'ensemble de l'équipe municipale et moi-même est d'assurer la sécurité de tous les lussantais, elle doit aussi l'être pour tous.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à ce document,

Le Maire, J. GONTIER.

Description des Risques majeurs

RISQUES RELATIFS AUX TEMPÊTES ET INTEMPÉRIES MAJEURES.

L'ensemble du territoire français y est exposé comme l'ont montré les tempêtes de décembre 1999 dont les effets dévastateurs sont encore dans les mémoires.

Prévention risque Météorologique : il s'agit de phénomènes exceptionnels du type : tempête, forte précipitation, orage, neige, verglas, grand froid et canicule.

Météo France élabore une carte de vigilance 2 fois par jour, à 6h et à 16h.

Elle signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures, précise le niveau de vigilance nécessaire par une couleur et le cas échéant donne des conseils de comportements adaptés:

Vigilance météorologique
la carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- Une vigilance absolue s'impose des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
- Soyez très vigilant, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus...
- Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...
- Pas de vigilance particulière.

La vigilance pluie-inondation est élaborée avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable

L'alerte météo vise à alerter les populations, les pouvoirs publics des conséquences et dangers potentiels du phénomène ; elle explique les comportements à adopter, et les mesures de sécurité à prendre, en fonction du phénomène météorologique.



Tempête

Inondation

RISQUES RELATIF AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES.

Le risque relatif au transport de matières dangereuses (TMD) correspond au transport de transit ou de desserte de produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs par voie routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation.

La commune de Lussant est concernée par le risque transport de matières dangereuses par voie routière, D739, autoroute A837 – E602, et par voie ferrée, axe Rochefort - Saintes.



Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses peuvent être une explosion, un incendie, un nuage toxique ou la pollution de l'atmosphère, du sol et de l'eau

Les accidents sont relativement peu nombreux, mais lorsqu'ils surviennent, font peser des risques très importants sur les personnes et sur l'environnement.

Identifiants sur véhicules



336 — CODE DANGER
1224 — CODE MATIER ONU



Transport de Matières Dangereuses



RISQUES INDUSTRIELS.

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. La commune de Lussant ne comporte que des sites à moindre risque.

Risque industriel



RISQUES SISMIQUES.

Les dommages aux installations et bâtiments, l'atteinte aux habitants, dépendent évidemment de la force du séisme, de la situation et de la profondeur de son épicentre.

L'importance du séisme est caractérisée par sa magnitude sur l'échelle de Richter.

Séisme

